



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 14 Octobre 2014

| Date de la convocation<br>06 Octobre 2014   | Heure de la séance<br>18 heures | Lieu de la séance<br>Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais<br>- CLERMONT L'HERAULT  |
|---|---------------------------------|---|
| <p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,<br/> <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,<br/> <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BÉNARD Bénédicte,<br/> <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,<br/> <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIÉ Sophie, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie,<br/> <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,<br/> <b>LACOSTE :</b> M.SANMARTIN Bernard,<br/> <b>LIAUSSON :</b> M.SOULAYROL Alain,<br/> <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,<br/> <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,<br/> <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,<br/> <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent,<br/> <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,<br/> <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,<br/> <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,<br/> <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,<br/> <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p> |                                 | <p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.MALLET Denis à M.LACROIX Jean-Claude,<br/> M.SEGURA René à M.REVEL Claude,<br/> Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth,<br/> M.BLANQUER Alain à M.COSTE Bernard,<br/> M.BARDEAU Francis à M.BRUN Olivier,<br/> M.GASC Georges à M.JURQUET Henri,<br/> M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p> |

### Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève.

Monsieur RUIZ rappelle aux membres du conseil communautaire que la pratique des activités physiques et sportives est un élément essentiel pour permettre aux Sapeurs Pompiers de parfaire leur condition physique et de remplir au mieux leur mission de service public.

Les Sapeurs Pompiers concourent en effet, à la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres ou catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il ajoute que la Communauté de Communes du Clermontais, consciente de l'importance de l'action des Sapeurs Pompiers en faveur des administrés, a souhaité mettre à leur disposition des créneaux horaires au Centre Aquatique de la Communauté de Communes du Clermontais selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la piscine est octroyée à titre gracieux en contrepartie du recyclage PSE1 et PSC1 du personnel de l'établissement.
- Le recyclage des agents devra s'effectuer courant juin.

- La mise à disposition s'effectue sans le personnel de surveillance, il appartient aux sapeurs pompiers d'assurer leur sécurité (sauf les samedis durant l'entraînement des jeunes Sapeurs Pompiers, les maîtres nageurs seront présents).
- Mise à disposition : du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 juin 2015 hors vacances scolaires :
  - Chaque Mardi et Jeudi de 7 heures à 8h15.
  - 1 samedi toutes les 5 semaines pour les Jeunes Sapeurs Pompiers de 8 heures à 9 heures : 2 lignes d'eau pour 24 nageurs.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de mise à disposition de lignes d'eau du centre aquatique au corps des sapeurs pompiers de Lodève selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20141024-2014-10-14-05-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2014  
Date de réception préfecture : 27/10/2014